

Paris, le 28/03/2022

N°1695

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement du Comité National « *Entrepreneuriat Quartiers 2030* »

Le premier Comité national “*Entrepreneuriat Quartiers 2030*” co-présidé par Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, et Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d’Etat chargée de la Citoyenneté et de la Ville, s’est tenu le 28 mars 2024. A l’issue de ce comité, qui a validé les différentes actions qui seront déployées, la Convention Cadre visant à acter l’engagement de l’Etat et de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) dans le programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030* porté par Bpifrance, a été signée par les ministres et les différentes parties prenantes.

Mesure phare du plan Quartiers 2030 lancé par le président de la République à Marseille le 26 juin dernier, le programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030* annoncé le 27 octobre dernier, lors du Comité Interministériel des Villes (CIV), est financé par l’Etat et la Banque des Territoires et **doté de 456 M€ sur quatre ans**. Mis en œuvre par Bpifrance en lien avec l’Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) il centre son action sur **les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)**.

L’originalité du programme, outre les importants moyens financiers publics déployés, réside dans l’association pleine et entière des acteurs de l’écosystème entrepreneurial en lien avec les pouvoirs publics. Ainsi, une gouvernance nationale spécifiquement en charge du volet *Entrepreneuriat Quartiers 2030* a été mise en place via ce Comité national, co-présidé par Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation et Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d’Etat chargée de la Citoyenneté et de la Ville. Il a regroupé :

- des entrepreneurs engagés dans le soutien à l'entrepreneuriat dans les QPV ;
- les représentants des organismes, qui l'accompagnent et financent la création d'entreprise, notamment membres du collectif Cap Créa ;
- les représentants des associations d'élus locaux ;
- et les représentants des organismes publics mobilisés dans le soutien à l'entrepreneuriat et la politique de la ville : ANCT, ANRU, Mission French Tech.

Ce nouveau comité a permis d'échanger et de valider les grandes orientations stratégiques de la politique de soutien à l'entrepreneuriat dans les quartiers. Il a vocation à suivre durant toute la durée du programme les conditions de son déploiement mais également d'échanger sur les grandes réformes pouvant concerner l'entrepreneuriat dans les quartiers.

La gouvernance locale sera également renforcée avec la création de comités locaux *Entrepreneuriat Quartiers 2030*. Ceux-ci auront pour objectif de mettre en relation l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial local et de créer de véritables synergies entre les différents acteurs tant privés que publics présents sur le territoire

Ce premier comité marque une nouvelle étape dans le lancement opérationnel du programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030* qui donnera notamment lieu dès la semaine prochaine à des appels à candidatures sur les 3 axes stratégiques du programme :

- **Axe 1 : Détecter, Informer et Orienter**

- **Le Bus de l'Entrepreneuriat** : un dispositif itinérant parcourant les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. **Objectifs** : déploiement de 40 Bus de l'Entrepreneuriat afin de détecter 60 000 personnes à horizon 2027.
- **Les Carrefours de l'Entrepreneuriat** : des lieux physiques réunissant l'écosystème entrepreneurial d'un territoire tout en proposant des solutions d'accompagnement et de financement aux porteurs de projets et créateurs d'entreprises. **Objectifs** : mise en place de 60 Carrefours de l'Entrepreneuriat afin d'accompagner 80 000 personnes issues des QPV et créer 20 000 entreprises d'ici 2027.
- Les appels à candidatures **CitésLab**, dont l'objectif est de détecter les talents dans les quartiers afin de les accompagner dans la préparation et la sécurisation de leurs projets entrepreneuriaux, seront lancés progressivement dans les territoires.

- **Axe 2 : Animer et Financer**

- **L'Accompagnement renforcé** : un dispositif permettant un accompagnement individuel renforcé et adapté à la nature des besoins des créateurs des quartiers QPV par les réseaux d'accompagnement.
Objectifs : plus de 50 000 forfaits d'Accompagnement renforcé octroyés à horizon 2027.

- **Axe 3 : Accélérer, Développer et Conquérir**

- **L'Accélérateur Emergence** qui accompagne les entrepreneurs en devenir dans chacune des étapes : de l'idée de la création jusqu'à l'obtention du Kbis.
- **L'Accélérateur Création** qui sécurise les jeunes entrepreneurs et les accompagne dans leur transformation en chefs d'entreprises.
- **L'Accélérateur Croissance** qui a vocation à accompagner les petites entreprises, structurantes au sein des territoires et créatrices d'emploi, à changer d'échelle en activant les leviers de la performance.

A propos du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

Le programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030* s'inscrit dans les ambitions du plan *Quartiers 2030* et permet de poursuivre et d'intensifier les actions de soutien menées par Bpifrance envers les entrepreneurs des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), et de grâce au soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, mais également de proposer une nouvelle gouvernance tant au niveau national que local.

Lancé en 2023, dans la continuité du programme « Entrepreneuriat Pour Tous », ce nouveau programme est doté de 456 M€ sur quatre ans et s'articule autour de 3 axes :

1. Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers,
2. Accompagner et financer leurs projets (forfait accompagnement renforcé dans les réseaux, prêts d'honneur, fonds de fonds, bourse French Tech),
3. Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel

D'ici 2027, l'objectif est d'accompagner au total 100 000 nouveaux entrepreneurs issus des QPV.

Olivia Grégoire : « *Le programme Entrepreneuriat quartiers 2030 est une marque de confiance de l'Etat envers nos entrepreneurs issus des quartiers populaires. Outre les importants moyens mobilisés, plus de 456 M€ sur 4 ans, nous réunissons l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par le soutien à l'entrepreneuriat pour faire de la création d'entreprises un levier de développement économique des territoires. »*

Sabrina Agresti-Roubache : « *Le plein emploi ne pourra être atteint que si les habitants des quartiers ne sont pas laissés sur le bord de la route. Il est primordial d'agir sur tous les leviers dont nous disposons pour atteindre cet objectif. Avec le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », voulu par le président de la République, nous investissons 456M€ pour détecter, accompagner et financer des entrepreneurs. »*

Contacts presse :

Cabinet d'Olivia Grégoire : 01 53 18 46 23 - presse.mpme@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Sabrina Agresti-Roubache : Florent de Carvalho, Conseiller communication et presse : 07 85 78 65 15

Juliette Fontanillas : 06 72 76 08 09 - juliette.fontanillas@bpifrance.fr

Raphaëlle Renaudin : 06 58 53 89 76 - raphaelle.renaudin@bpifrance.fr